

INFORMATION

Envoi d'un dossier de demande de contrôle de validité des formations continues par la commission paritaire OPT

1. Envoi du dossier complet

Pour que la commission paritaire OPT puisse examiner votre dossier de formation continue, ce dernier doit impérativement comprendre tous les éléments ci-après :

- a) le formulaire ci-joint doit être dûment complété et contenir une liste de toutes les formations continues à valider. Le formulaire doit être envoyé par courrier ET par email à :
nte-opt-admin@ergotherapie.ch
Commission paritaire OPT
EVS/ASE
Altenbergstrasse 29/case postale 686
3000 Berne 8
- b) les copies des attestations de participation et/ou des certificats des formations continues mentionnées dans le formulaire doivent être jointes au courrier.

Les dossiers incomplets seront renvoyés à l'expéditeur pour être complétés.

2. Frais de traitement

En envoyant ce dossier, vous donnez mandat à la commission paritaire OPT d'ouvrir un dossier et d'évaluer votre demande. Vous ne recevez pas d'accusé de réception.

Dès que le dossier est complet, vous recevez une facture pour les frais de traitement et vous êtes informé du délai dans lequel votre dossier sera traité.

Frais de traitement :

Membres ASE : CHF 200.– plus MWSt

Non-membres : CHF 400.– plus MWSt

3. Examen du dossier reconnaissance de l'équivalence

La commission paritaire OPT évalue votre demande : au cas où des éléments de formation continue manquent encore, vous recevez une recommandation de sa part indiquant comment vous pouvez compléter votre formation afin qu'elle puisse être reconnue comme équivalente. Lorsque vous avez achevé votre/vos formation/s continue/s, vous pouvez à nouveau envoyer le dossier complété.

Si les formations continues sont complètes, vous recevez la confirmation d'une HES de votre région que votre formation sera reconnue comme « équivalente ». Vous pouvez alors adresser votre demande à l'OFFT (avec l'attestation de pratique professionnelle et le diplôme suisse reconnu par la CRS).

L'OFFT vous fait ensuite parvenir l'attestation avec le titre légal et protégé :
ergothérapeute diplômé HES / ergothérapeute diplômée HES

octobre 2012